



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 122 de la liste préliminaire*

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	2–24	2
A. Comité préparatoire.	2–4	2
B. Modalités de tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.	5–9	2
C. Révision du Plan d'action internationale sur le vieillissement	10–16	4
D. Activités du système des Nations Unies	17–21	5
E. Espagne : pays hôte de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.	22–24	6

* A/56/50.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à l'occasion du vingtième anniversaire de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Vienne (Autriche) en 1982. En outre, dans sa résolution 55/58 du 4 décembre 2000, l'Assemblée a décidé d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid (Espagne), du 8 au 12 avril 2002. La deuxième Assemblée mondiale sera consacrée à un examen d'ensemble des résultats de la première Assemblée, ainsi qu'à l'adoption d'un Plan d'action révisé sur le vieillissement, qui tiendra compte des réalités socio-culturelles, économiques et démographiques du nouveau siècle et notamment des besoins et des perspectives des pays en développement. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a préconisé une large participation au processus de préparation de la deuxième Assemblée mondiale, incluant les États Membres, tous les organes compétents du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant dans le domaine du vieillissement, les instituts de recherche et les représentants du secteur privé. Le présent rapport passe en revue les activités et les faits les plus récents relatifs au processus préparatoire.

II. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

A. Comité préparatoire

2. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a décidé de constituer la Commission du développement social en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et, comme tel, de l'ouvrir à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux membres des institutions spécialisées et aux observateurs, conformément à l'usage établi. En février 2001, le comité préparatoire a consacré sa première session à l'examen de questions de fond et de procédure. Il s'est notamment penché sur les modalités de tenue de la deuxième Assemblée mondiale, ainsi que sur la teneur et la structure du premier projet de Plan d'action révisé sur le vieillissement. Le Comité a alors décidé de prier le Secrétaire général de lui présenter, à sa deuxième session en 2002, un rap-

port sur les mauvais traitements auxquels sont soumises les personnes âgées, en s'appuyant sur les études, les informations et la documentation disponibles.

3. À la reprise de sa première session, les 30 avril et 1er mai 2001, le Comité a adopté une décision sur l'accréditation des organisations non gouvernementales (ONG) à l'Assemblée mondiale¹. La décision précise les directives et les modalités relatives à l'accréditation des ONG à l'Assemblée mondiale et à ses préparatifs, en mettant l'accent sur la nécessité d'une répartition géographique équilibrée des participants. Le Comité a également recommandé un projet de décision pour approbation par le Conseil économique et social et adoption par l'Assemblée générale sur la participation des ONG à l'Assemblée mondiale²; aux termes de cette décision, les représentants accrédités à l'Assemblée mondiale prendraient la parole devant le Commission spéciale plénière et, si le temps le permettait, devant l'assemblée plénière. En outre, le règlement intérieur provisoire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement³ a été soumis pour approbation par le Conseil économique et social et adoption par l'Assemblée générale et par la deuxième Assemblée mondiale à Madrid.

4. Un projet de décision sur le Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement⁴ a aussi été recommandé pour approbation par le Conseil économique et social et adoption par l'Assemblée générale. Il prie les États Membres et les autres parties intéressées d'apporter des contributions généreuses au Fonds afin de financer les activités préparatoires de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et, en particulier, de faciliter la pleine participation des pays les moins avancés et d'appuyer les activités d'information visant à promouvoir la deuxième Assemblée mondiale et les résultats auxquels elle aboutira.

B. Modalités de tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

5. Si l'Assemblée mondiale a pour mission essentielle l'adoption d'un Plan d'action révisé sur le vieillissement, elle devrait aussi servir de cadre à un certain nombre d'activités appelées à mobiliser de nombreux participants.

6. Conformément au règlement intérieur et sur la base de l'expérience acquise lors de conférences récem-

tes des Nations Unies, l'Assemblée répartira ses travaux entre l'assemblée plénière et la grande commission (Commission spéciale plénière). Comme préconisé par le comité préparatoire, l'assemblée plénière sera le cadre d'un échange de vues général sur les grands thèmes de l'Assemblée mondiale, tandis que la grande commission et d'autres groupes de travail auront pour tâche d'élaborer le Plan d'action international révisé sur le vieillissement aux fins de son adoption par l'assemblée plénière.

7. Outre les débats de politique générale, d'autres manifestations seront organisées dans le cadre de l'Assemblée : a) une série de tables rondes sous le parrainage du gouvernement hôte; b) un forum des ONG qui se tiendra à Madrid avant et pendant l'Assemblée; et c) un forum de recherche qui se tiendra à Valence durant la semaine précédant l'Assemblée.

Tables rondes. Les tables rondes devraient permettre à la communauté internationale d'engager un dialogue approfondi sur les principaux problèmes et enjeux relatifs au vieillissement. Leur objectif premier est de promouvoir une concertation élargie entre les gouvernements et les principaux protagonistes et groupes de la société civile. Les tables rondes devraient aussi permettre de tirer parti des connaissances et de l'expérience d'experts indépendants, de personnes éminentes et de grands groupes oeuvrant dans le domaine du vieillissement. Devraient y participer des personnalités internationales représentant, de manière équilibrée, les différentes régions du monde et les deux sexes, et aussi les personnes âgées elles-mêmes. Les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et les expériences novatrices et les recommandations relatives à l'adoption de mesures concrètes devraient être diffusés afin de sensibiliser le public et les médias aux enjeux et aux perspectives liées au vieillissement.

Forum des ONG. La société civile devrait apporter une contribution appréciable au Forum des ONG qui se tiendra à Madrid, au Centre de conférences Feria de Madrid IFEMA, du 4 au 9 avril 2002. Organisé sous les auspices du Gouvernement espagnol, le Forum des ONG devrait permettre de mieux faire écho à la voix des personnes âgées, par la biais d'un échange d'idées sur les expériences vécues aux niveaux local, national et international, selon la perspective de la société civile. On devrait également se pencher sur le rôle des ONG dans la sensibilisation à des questions fondamentales et dans la mise en oeuvre et le suivi du Plan d'action révisé. La réunion de la communauté interna-

tionale des ONG devrait permettre d'aborder un large éventail de questions dans le cadre d'ateliers, de tables rondes et de conférences. Un résumé des conclusions issues de ces rencontres devrait être présenté à l'assemblée plénière.

Par ailleurs, des organisations locales, nationales et internationales devraient organiser des activités de promotion et des campagnes d'information et de sensibilisation afin de mieux faire connaître les questions relatives au vieillissement. Des expositions et des manifestations culturelles seront organisées afin de présenter des pratiques novatrices et exemplaires relatives au vieillissement.

Forum de Valence. La communauté scientifique participera activement à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement par le biais du Forum qui se tiendra à Valence (Espagne) du 1er au 4 avril 2002. Le Forum réunira des universitaires, des chercheurs et des professionnels spécialistes de la gérontologie, des soins gériatriques et des soins aux personnes âgées, ainsi que des représentants du secteur privé. Il permettra de rapprocher d'une part la science et, d'autre part, les politiques et la pratique.

8. Le Forum de Valence est parrainé par l'Association internationale de gérontologie et financé par la Novartis Foundation for Gerontology. Des chercheurs, des universitaires et des spécialistes du secteur privé intéressés par la science et la pratique de la gérontologie, de la gériatrie et des soins aux personnes âgées échangeront leurs connaissances scientifiques et leur expérience sur la manière d'aborder les questions relatives au vieillissement des individus et de la population. Les recommandations formulées durant le Forum devraient contribuer à l'élaboration des mécanismes de mise en oeuvre et de suivi du Plan d'action international révisé.

9. Le Forum de Valence s'appuiera sur une série de documents, de symposiums et d'ateliers thématiques. Sur la base des questions prioritaires retenues dans le Programme de recherche des Nations Unies sur le vieillissement pour le XXI^e siècle, le Forum abordera les thèmes suivants : a) situer le cadre du vieillissement – données, informations et recherche; b) comprendre le vieillissement – connaissances, éducation et formation; c) s'occuper du vieillissement – programmes, services et pratiques; d) l'adaptation au vieillissement – réforme des services sociaux et des services de santé; e) les incidences et les apports du vieillissement; f) les prota-

gonistes et les partenaires – rôles du gouvernement, de la société civile et du secteur privé; et g) l'intégration du vieillissement – culture, concepts, philosophie, spiritualité, art et littérature.

C. Révision du Plan d'action international sur le vieillissement

10. La deuxième Assemblée mondiale aura pour tâche essentielle l'adoption d'un Plan d'action international révisé sur le vieillissement. Le Programme des Nations Unies sur le vieillissement de la Division des politiques sociales et du développement social, constitué en secrétariat de l'Assemblée, est responsable, en dernier ressort, de l'élaboration du Plan révisé. Pour l'élaboration de son projet, le secrétariat a bénéficié d'apports importants provenant de réunions d'experts et de tables rondes organisées en collaboration avec des organisations du système des Nations Unies, des gouvernements, des ONG et la société civile. Les conclusions des trois réunions du comité technique, présentées ci-après, ont revêtu une importance particulière dans l'élaboration du Plan révisé.

11. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à créer un comité technique, financé au moyen de contributions volontaires, qui l'aiderait à formuler des propositions à soumettre à la Commission du développement social, pendant les préparatifs de l'Assemblée. Le comité technique se compose d'experts siégeant à titre personnel et choisis de façon à respecter l'équilibre géographique et à représenter un large éventail de disciplines. L'une de ses tâches consiste à fournir au Programme des Nations Unies sur le vieillissement des avis sur la teneur du Plan d'action révisé. À la première réunion du Comité, qui s'est tenue à Francfort, les discussions ont porté sur le cadre et la structure du Plan d'action révisé, ainsi que sur son élaboration et sa teneur. Il a été convenu que le cadre organisationnel du Plan d'action révisé s'appuierait sur le concept d'une société pour tous les âges. Des orientations et des thèmes prioritaires appelés à être incorporés au Plan d'action révisé ont également été définis. En outre, la réunion s'est penchée sur les dispositions à prendre pour que le Plan puisse répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine du vieillissement.

12. Lors de la deuxième réunion du comité technique, qui s'est tenue en République dominicaine, les experts du comité ont discuté de la partie principale du Plan

d'action révisé et ont adressé au Secrétariat des avis portant spécifiquement sur l'élaboration d'objectifs et de recommandations. À la troisième réunion, qui s'est tenue à Vienne, les experts ont examiné un large éventail de questions susceptibles d'être incorporées au Plan d'action révisé. Ils ont également examiné les questions prioritaires suggérées par le Secrétariat et formulé des propositions relatives au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action révisé.

13. Le premier projet de Plan révisé a été examiné à la première session du comité préparatoire, qui s'est tenue en février 2001. Il comportait deux parties : en préambule, la stratégie à long terme sur le vieillissement; puis le corps du Plan révisé, qui définissait trois orientations prioritaires pour l'action des pouvoirs publics : a) assurer un développement durable dans un monde vieillissant; b) promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées; et c) créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges.

14. Lors de la réunion du comité préparatoire, les États Membres ont formulé des observations générales et des suggestions spécifiques sur la structure et le format du Plan d'action révisé dont ils ont, dans l'ensemble, approuvé le cadre. Ils ont toutefois suggéré que le Plan révisé soit plus concis, mieux orienté et plus concret, et qu'il réponde mieux aux besoins des pays en développement. Ils ont estimé que le Plan devait prendre en compte les questions relatives à la pauvreté, aux droits de l'homme et à l'égalité entre les sexes et adopter une perspective globale.

15. Les États Membres ont été invités à soumettre au secrétariat, au plus tard le 25 juin 2001, des observations complémentaires sur le projet de Plan révisé. En outre, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'ONG internationales ont communiqué leurs observations sur le projet. Les consultations qui se déroulent à travers le monde avec des représentants de la société civile permettent aussi d'alimenter le processus d'élaboration du Plan. Par exemple, lors d'une réunion de responsables d'organisations de personnes âgées d'Amérique latine et des Caraïbes, on a présenté des recommandations sur des questions qui devraient être incorporées au nouveau Plan d'action et les responsables des ONG ont été informés de l'élaboration du Plan et du processus de Madrid. Par ailleurs, HelpAge International collabore avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement dans le cadre d'un projet qui vise à faire prendre en compte les

vues et les propositions des personnes âgées démunies dans les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Un certain nombre d'observations formulées par le comité préparatoire, d'avis techniques émis par des experts et d'observations et de recommandations transmises par les États Membres et la société civile ont été incorporés au projet de Plan d'action révisé.

16. Le comité préparatoire a fixé au secrétariat de l'Assemblée l'échéance de la fin du mois d'août 2001 pour achever la rédaction du projet de Plan d'action révisé. Les États Membres et la communauté internationale disposeront ainsi d'assez de temps pour examiner le projet avant que le comité préparatoire n'entame, à la reprise de sa première session, fin novembre-début décembre 2001, les négociations sur le projet.

D. Activités du système des Nations Unies

17. Les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se déroulent à l'échelle de tout le système des Nations Unies, y compris à l'échelon régional. Les commissions régionales ont ainsi prévu plusieurs activités. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) organisera une consultation préparatoire régionale à Macao (Chine), en septembre 2001, ainsi que d'autres activités régionales qui aideront à préciser le cadre de l'Assemblée mondiale. La Commission économique pour l'Europe (CEE) prépare l'Assemblée mondiale en recourant à une triple démarche qui devrait également aider à préparer la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement en 2002 : des réunions d'experts; des procédures ou des consultations informelles à l'échelon intergouvernemental; et l'apport de la société civile. En Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en coopération avec des universités, a entrepris une enquête sur les personnes âgées.

18. Par ailleurs, le secrétariat de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement a organisé et présidé une réunion d'organisations du système des Nations Unies, les 6 et 7 mars 2001, afin d'examiner les préparatifs de l'Assemblée mondiale et les perspectives de collaboration future. Les discussions ont porté sur les questions suivantes : l'intégration de la question du vieillissement dans les programmes internationaux de développement; le renforcement des mécanismes institutionnels mis en oeuvre pour le traitement des questions relatives au vieillissement au sein du système des Na-

tions Unies; la contribution des organisations du système des Nations Unies au processus de révision du Plan d'action international sur le vieillissement; et la participation des organisations du système des Nations Unies à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

19. En octobre 2001, une réunion d'experts examinera les moyens d'atténuer la pauvreté chez les personnes âgées en milieu urbain et rural, notamment chez les femmes âgées vivant dans des pays en développement ou en transition. Les recommandations issues de la réunion contribueront aux préparatifs de l'Assemblée mondiale. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) parrainera et organisera cette réunion en collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement et deux ONG – l'American Association of Retired Persons (AARP) et HelpAge International.

20. Le Département de l'information a commencé sa campagne d'information relative à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement avec la publication de la brochure *Stratégie pour une société de tous les âges* et la présentation du logo de l'Assemblée mondiale. Outre des dossiers de presse et d'autres documents imprimés, la campagne d'information du Département comportera des interventions à la radio et à la télévision et des expositions et fera appel à une coordination étroite avec les Centres d'information des Nations Unies afin de susciter une prise de conscience et un intérêt véritables à l'échelon national. Le mime de renommée internationale, Marcel Marceau, a été désigné comme Ambassadeur de bonne volonté de la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement. Lors d'une conférence de presse tenue à l'occasion de sa désignation, M. Marceau a déclaré que le vieillissement ne devait pas être perçu comme étant seulement une question de temps ou de chiffres, mais aussi et surtout comme un processus d'apprentissage à la faveur duquel l'apport des jeunes et des moins jeunes pouvait enrichir le monde.

21. Le Programme des Nations Unies sur le vieillissement a publié le *Rapport sur le vieillissement dans le monde*⁵, un recueil d'études sur les tendances mondiales et les problèmes nouveaux relatifs au vieillissement. Une section concernant les activités relatives à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a été ajoutée au site Web du Programme (<www.un.org/desa/socdev/ageing/>) afin de mettre en lumière le processus préparatoire. En outre, une base de données ac-

cessible via l'Internet, qui a été créée par le Programme des Nations Unies sur le vieillissement, fournit des informations intéressantes sur les politiques et les programmes nationaux relatifs aux vieillissement ainsi que sur les organisations nationales chargées de leur élaboration et de leur mise en oeuvre.

E. Espagne : pays hôte de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

22. Pays hôte de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, l'Espagne est résolue à faire de cette manifestation un événement historique et à donner au vieillissement une place de choix dans les problèmes mondiaux de ce siècle. Afin d'assurer la réussite de la manifestation, un comité d'organisation de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a été créé au sein du Ministère espagnol du travail et des affaires sociales. La mission première du comité est de promouvoir et de coordonner les préparatifs de l'Assemblée et d'assurer le succès de la manifestation en veillant non seulement à ce qu'elle soit bien organisée, mais aussi à ce qu'elle constitue un véritable cadre de promotion du débat mondial sur le vieillissement.

23. La première réunion de planification regroupant une délégation de l'ONU et le comité d'organisation espagnol, qui s'est tenue en mars 2001, a permis d'examiner les aspects organisationnels de la tenue de l'Assemblée à Madrid, y compris les services de conférence, les activités d'information, les questions de sécurité, le logement et d'autres questions connexes. L'équipe de l'ONU a visité le Palais des congrès de la ville de Madrid, site de l'Assemblée, et le Centre de conférences Feria de Madrid IFEMA, site du Forum des ONG.

24. Afin de promouvoir l'Assemblée mondiale et d'en assurer le rayonnement, l'Espagne a créé un site Web qui fournit des informations sur les activités relatives à l'Assemblée (<www.madrid2002-envejecimiento.org>). Le site présente les activités organisées en Espagne et devrait offrir des liens vers les sites Web d'organismes du système des Nations Unies, d'ONG et d'autres institutions.

Notes

- ¹ E/2001/71, chap. I, sect. C, décision 2001/PC/3.
- ² Ibid., chap. I, sect. A, projet de décision I, pour adoption par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001.
- ³ Ibid., projet de décision II, pour adoption par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001.
- ⁴ Ibid., projet de résolution pour adoption par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001.
- ⁵ Publications des Nations Unies, numéro de vente : F.00.IV.4.